

LISTE DES EQUIPEMENTS pour les élèves de 3ème

Le dispositif Atouts Normandie est destiné entre autres à l'achat de livres, fournitures scolaires et de matériel professionnel. Vous pourrez bénéficier des avantages prévus auprès des partenaires Atouts Normandie **dès que vous aurez créé le compte et qu'il aura été validé par le lycée**. Pour effectuer cette démarche, veuillez vous reporter à la note d'informations générales ou au livret "Atouts Normandie" de la Région Normandie.

LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des livres et des fournitures scolaires sera mise en ligne sur le site internet du lycée : www.lyceedupaysdebray.fr au plus tard le 5 juillet.

TENUE SPORTIVE

Pour les cours d'EPS. Il est demandé aux élèves une tenue sportive adaptée, c'est à dire :

- 1 short sportif
- 1 jogging
- 1 paire de basket dont les lacets permettent de serrer la chaussure aux pieds
- 1 tee-shirt (débardeur interdit)
- 1 brassière adaptée à la pratique sportive
- Pour les activités aquatiques : un maillot de bain de natation (maillot de plage et short de bain interdits). (les élèves concernés par la piscine seront informés en début d'année scolaire).

MATERIEL PROFESSIONNEL

MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour les cours de physique chimie et biologie :

- 1 blouse blanche à manches longues, en pur coton.

Pour les cours de cuisine :

- 1 autre blouse blanche avec manches longues, en pur coton.
- 2 paires de gants ménagers

Pour les cours de vente :

- 1 tablier à bavette bleu denim

Tous ces articles figurent sur le bon de commande établi avec la société Qualépi.

Le crédit destiné à l'achat de matériel professionnel s'élève à 100 €.

TROUSSEAU D'INTERNAT POUR LES ELEVES INTERNES

L'élève devra disposer dès le 1^{er} jour de :

- 1 alèse en coton imperméable. **En cas d'oubli à la rentrée, une alèse sera fournie et facturée à la famille**
- 1 drap housse, 1 drap plat et une couverture **OU** 1 drap housse, 1 couette et une housse de couette.
- un oreiller avec taie d'oreiller
- des chaussons
- 2 cadenas
- des affaires de toilette personnelles

Il est souhaitable que les affaires soient marquées.



Attention au vol des affaires. Il convient de ne pas apporter d'objets de valeur à l'internat.
L'établissement ne pourra pas être tenu responsable en cas de vol.